



Service public fédéral
Sécurité sociale

Rapport d'activités **DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES VOLONTAIRES**

2025

Avant-propos

Comme on pourra le lire dans ce rapport, le Conseil supérieur des Volontaires a connu une année peu chargée en avis. En effet, une seule question a conduit le Conseil à prendre position. Il s'agissait de la réglementation sur le verdissement de la fiscalité automobile et sur l'impact possible sur les volontaires et les organisations. Heureusement, cette problématique a trouvé une issue favorable pour le volontariat puisque l'administration du SPF Finances a confirmé dans une circulaire que les organisations ne seraient pas imposées sur les kilomètres remboursés et que les volontaires continueraient à ne pas être imposés pour les remboursements et indemnités kilométriques perçus dans le cadre de leur activité bénévole.

Au cours de l'année, trois réunions plénières ont permis aux membres de découvrir des aspects parfois méconnus du volontariat. Il faut souligner la présentation qui a été faite par Marieke Gillissen (responsable volontariat et associations au ministère de la Communauté germanophone) de la situation du volontariat en Communauté germanophone. Cette présentation a révélé que les membres des différentes Communautés sont parfois peu au fait de ce qui se vit ailleurs. Le Conseil sera attentif à faire connaître à tous les membres les réalités du volontariat dans les différentes Communautés et dans des secteurs divers.

L'année 2025 a permis aussi de renouer des liens positifs avec la cellule stratégique du ministre des Affaires sociales qui a le volontariat dans ses attributions. Après l'installation du nouveau gouvernement, le bureau du Conseil avait sollicité une rencontre pour parcourir les différents points d'attention portés par notre mémorandum. Il a fallu attendre. Mais l'attente n'a pas été vaine. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Enfin, il est important de souligner que le Conseil reste vigilant sur la dimension du volontariat qui peut être présente dans beaucoup de secteurs, parfois en apparence très éloignés de l'engagement des volontaires. Il rappelle l'obligation de tout ministre de demander l'avis du Conseil si un avant-projet de texte touche un tant soit peu au volontariat

Le Président,

Bernard HUBIEN

Table des matières

Avant-propos

1. Le Conseil Supérieur des Volontaires

- A. Fonctionnement
- B. Les réunions plénières
- C. Bureau
- D. Le secrétariat

2. Avis du Conseil supérieur des volontaires en 2025

- 2.1. Avis sur la Réglementation sur le verdissement de la fiscalité automobile - impact sur les volontaires et les organisations

3. Annexes

- Annexe 1: Loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires
- Annexe 2 : Arrêté royal du 20 décembre 2018 relevant le plafond annuel de défraiement, déterminé à l'article 10, alinéa 1er de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, pour certaines catégories de volontaires
- Annexe 3: Composition du Conseil supérieur des Volontaires

1. Le Conseil Supérieur des Volontaires

A. Fonctionnement

Organe consultatif créé par l'Arrêté royal du 2 octobre 2002 auprès du Ministère des Affaires sociales - l'actuel SPF Sécurité sociale -, le CSV est un organe de concertation et de consultation permanent où les représentants des volontaires et les autorités entrent en contact afin de garantir une attention permanente aux problèmes spécifiques des volontaires, et ce, dans de nombreux domaines : le droit de la responsabilité, la sécurité sociale, la fiscalité, le droit du travail,....

Le Conseil a pour tâches :

- 1° de collecter, systématiser et analyser les informations relatives aux volontaires et au volontariat;
- 2° d'examiner les problèmes spécifiques auxquels peuvent être confrontés les volontaires et le volontariat;
- 3° de sa propre initiative ou à la demande des Ministres compétents, de donner des avis ou de faire des propositions concernant les volontaires et le volontariat.

Le Conseil se compose de 21 membres effectifs – 10 francophones, 10 néerlandophones et 1 germanophone - et de membres suppléants nommés par le Roi pour quatre ans. S'y ajoutent 4 experts nommés en fonction de leur expertise scientifique en matière de volontariat. Mis à part les 4 experts, les membres sont des organisations coupoles représentatives d'un secteur du volontariat.

La composition du Conseil reflète la diversité du volontariat. À cet effet, le champ d'action social a été subdivisé en 10 grands secteurs, chacun représenté au sein du Conseil :

- 1. Formation et enseignement
- 2. Jeunesse et seniors
- 3. Soins de santé
- 4. Aide sociale et judiciaire
- 5. Sport
- 6. Culture (arts, patrimoine artistique, sciences) et loisirs
- 7. Actions humanitaires et solidarité internationale
- 8. Religion, courants philosophiques, politique
- 9. Environnement, nature, bien-être des animaux, écologie,...
- 10. Famille et autres

Alle informatie over de Raad, zijn vroegere adviezen en de wetgeving met betrekking tot het vrijwilligerswerk
Toutes les informations relatives au Conseil, ses avis précédents ou la législation en matière de volontariat sont disponibles sur le site du CSV (www.conseilsuperieurvolontaires.belgium.be/fr).

Un nouveau mandat du Conseil a débuté le 1er février 2023.

Décision de nomination : [Arrêté royal du 17 février 2023 nommant les membres du Conseil supérieur des Volontaires \(2023-2027\)](#) (.pdf)

B. Les réunions plénières

En 2025, trois assemblées générales ont eu lieu: les 22 avril, 16 septembre et 4 novembre.

B.1. Présentation de l'étude sur le volontariat et l'action sociale à Bruxelles par Céline Fryczynskii

Céline Fryczynski, chargée de recherche et développement auprès de la Plateforme francophone du Volontariat (PFV), a présenté au Conseil une étude passionnante, menée à la demande de la PFV et de VolontariAS et intitulée « Volontariat en action sociale, un engagement sans condition ? » Cette recherche porte sur le volontariat en action sociale à Bruxelles.

Vous retrouverez l'étude en cliquant sur le liens suivant :

- version FR : <https://www.levolontariat.be/volontariat-en-action-sociale-un-engagement-sans-condition>
- version NL : <https://www.levolontariat.be/volontariat-en-action-sociale-un-engagement-sans-condition-0>

B.2. Structures et défis du volontariat en Communauté germanophone (présentation par Marieke Gillessen responsable volontariat et associations au ministère de la Communauté germanophone)

Madame Marieke Gillessen, responsable volontariat et associations au ministère de la Communauté germanophone présente un exposé passionnant sur le volontariat et les volontaires en Communauté germanophone.

Quelques points marquants :

- En Belgique germanophone, la plateforme pour les volontaires s'appelle EMJA : <https://emja.be/>
- Tout comme dans les autres communautés, les volontaires sont indispensables et actifs dans un grand nombre de secteurs. Il existe aussi des associations de coordination comme Los (pour le sport) et Födekam (pour la musique).
- La Communauté germanophone offre deux assurances groupe : une pour les volontaires (payée par la communauté) et une assurance responsabilité pour les administrateurs (payée par les ASBL).
- Il y a également beaucoup de questions sur le statut des organisations (qu'en est-il d'une association de fait).
- Il y a de nombreuses associations en Communauté germanophone qui s'appellent « associations de célibataires » : il s'agit d'organisations qui rassemblent au niveau local des célibataires afin de réaliser toutes sortes d'activités pour la communauté

C. Bureau

Le Bureau s'est réuni le 21 janvier, le 10 mars, le 23 mai, le 5 juin, le 14 octobre et le 18 décembre en 2025.

Il est composé des membres suivants :

- Hannes RENGLÉ, De Federatie
- Milena CHANTRAINE, L'Association des Centres culturels de la Communauté française Culture et loisirs
- Frédérique LEMOINE, Le Conseil de la Jeunesse Catholique
- Bernard HUBIEN, L'Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique,
- Brigitte CLOOT, Muzikverband Födekam
- Eva HAMBACH, Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk
- Sarah VAN DEN BOGAERT, Solidaris

D. Le secrétariat

Le Conseil supérieur des volontaires est assisté par un secrétariat qui est assuré par des fonctionnaires du SPF Sécurité sociale. Le secrétariat offre son soutien administratif et juridique au Conseil. Il veille également à l'organisation et au bon déroulement des réunions, en prenant en charge les aspects logistiques, ainsi qu'à la communication du Conseil, notamment via son site web.

2. Avis du Conseil supérieur des volontaires en 2025

2.1. Avis sur la Réglementation sur le verdissement de la fiscalité automobile - impact sur les volontaires et les organisations

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 25 novembre 2021 organisant le verdissement fiscal et social de la mobilité, le Conseil supérieur des volontaires a souhaité clarifier les impacts de cette réglementation.

Avec cette nouvelle réglementation, à partir du 1er janvier 2026, les frais de voiture des véhicules achetés, pris en leasing ou loués seront soumis à l'impôt des personnes morales (IPM) - % variant selon le type de véhicule ou année d'achat.

Le Conseil s'inquiétait dès lors que les indemnités kilométriques versées par les organisations à leurs volontaires soient considérées comme frais de voiture et donc rentreraient dans ce qui est imposable pour les structures.

Le CSV a demandé au Ministre des Finances de clarifier par circulaire la non-imposition des organisations concernant les défraiements des kilomètres parcourus par les volontaires avec leur propre véhicule dans le cadre du volontariat tels que définis par la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires.

Suite à cet avis, l'administration du SPF Finances a confirmé dans une circulaire que les organisations ne seront pas imposées sur les kilomètres remboursés aux volontaires. Les volontaires continueront d'ailleurs de ne pas être imposés pour les remboursements et indemnités kilométriques perçus dans le cadre de leur activité bénévole.

Vous trouverez le lien vers l'avis ici :

[avis-2025-verdissement-fiscalite.pdf](#)

La réponse du SPF Finances sous forme de circulaire est disponible via le lien suivant :

<https://eservices.minfin.fgov.be/myminfinweb/pages/public/fisconet/document/d590b587-448f-4b66-be32-c8b7e07f5403>

3. Annexes

Annexe 1: Loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/wet/2005/07/03/2005022674/justel>

Annexe 2 : Arrêté royal du 20 décembre 2018 relevant le plafond annuel de défraiement, déterminé à l'article 10, alinéa 1er de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, pour certaines catégories de volontaires

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/besluit/2018/12/20/2018040765/justel>

Annexe 3: Composition du Conseil supérieur des Volontaires

MEMBRES EFFECTIFS FRANCOPHONES

Inter-Environnement Bruxelles (Christian DEKEYSER)
Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (Bernard HUBIEN)
Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes (Valérie NOTELAERS)
Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique (Milena CHANTRAINE)
Croix-Rouge de Belgique Com Francophone (Isabelle BROUWERS)
Association Interfédérale du Sport Francophone (Sylvie RONSSE)
Conseil de la Jeunesse Catholique (Frédérique LEMOINE)
Fédération Multisports Adaptés (Christophe DERAMAIX)
Caritas (Emmeline ORBAN)
Secrétariat général de l'enseignement catholique (Luc DEWAEL)
Unessa (Waldo RAINERI)

MEMBRES SUPPLÉANTS FRANCOPHONES

Relie-F (Mathilde SERRUYS)
CANOPEA (Ernest VANDENLINDEN)

MEMBRES EFFECTIFS NÉERLANDOPHONES

Natuurpunt (Pieter BECUWE)
Vluchtelingenwerk Vlaanderen (Griet JACQUES)
Koogo (Mieke BAVELAAR)
Vlaams Welzijnsverbond (Aagje FREDERICKX)
Rode Kruis Vlaanderen (Liesbeth VERCAMMEN)
Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk (Eva HAMBACH)
De Federatie (Hannes RENGLÉ)
Vlaamse Sportfederatie (Tars VANSTRAESEELE)
Beweging.net (Sandra ROSVELDS)
Solidaris (Sarah VAN DEN BOGAERT)

MEMBRES SUPPLÉANTS NÉERLANDOPHONE

Katholiek Onderwijs Vlaanderen (Els GOEMINNE)
Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (Lieselot DECALF)
De Ambrassade (Lisa FRANKEN)

MEMBRE EFFECTIF GERMANOPHONE

Muzikverband Födekam (Brigitte CLOOT)

MEMBRE SUPPLÉANT GERMANOPHONE

EXPERTS

Philippe ANDRIANNE
Tom LEMAHIEU
Guy REDIG



Editrice responsable
Mathilde Henkinbrant

Electro (web): D/2026/10.770/26

© 2026 CONSEIL SUPÉRIEUR DES VOLONTAIRES

Centre Administratif Botanique
Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 125
1000 Bruxelles

Tél.: 02 528 63 72

E-mail: mathilde.henkinbrant@minsoc.fed.be

Website: www.conseilsuperieurvolontaires.belgium.be